

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 21 Absents : 08
Suffrages exprimés : 24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/07 du 19 septembre 2022

D. 2022/07-08 – DOMAINE – Aliénation de parcelle AD 68

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BALLAND Sandrine, ALIS Laure,

Absents excusés : SEGALA Patricia, SMIDTS Roberte, MOINE Magali.

Pouvoirs : PILIPCZUK Gregory à ROBIN Véronique, SAURA Olivier à WASTJER Michel, DIU Sandrine à BINET Pascale.

Les conseillers ont été convoqués le 13 septembre 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu l'avis de France Domaine en date du 08 septembre 2022,

Par délibération le Conseil a approuvé à l'unanimité le 02 juillet 2020 l'acquisition de la parcelle AD n°68 non bâtie située en zone UB du PLU – une parcelle de terre non viabilisée de 1009 m² avec un accès à créer, formant la partie 3 sur le plan de division, au prix de 88 000,00 euros et celle de la parcelle AD 68 non bâtie située en zone UB du PLU – une parcelle de terre non viabilisée de 975 m² avec un accès existant au prix de 88 000,00 euros afin de permettre l'implantation de logements Jeunes travailleurs près de la zone Eurocentre.

Le projet étant maintenant prêt, un permis de construire doit être déposé avant la fin de l'année.

Il consiste en la création de 30 logements de type T1 d'une surface d'environ 22 m². La hauteur du bâtiment est d'un étage. Les logements pourront être loués pour une durée de 10 mois à des jeunes travailleurs de 18 à 30 ans. Une dizaine de logements pourront être loués sans critère d'âge. Les logements sont des logements sociaux au sens de la loi SRU.

En vue de favoriser la réalisation du projet et en contrepartie d'une convention de location de deux logements, la Commune envisage de céder à l'euro symbolique les deux parcelles susvisées à Cité Jardins.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession pour un euro à Cité Jardins des parcelles précitées pour l'implantation exclusive de logements Jeunes travailleurs,

AUTORISE la Maire à signer tous actes utiles et nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 20 septembre 2022

Au registre sont les signatures

La Maire,



Sandrine SIGAL

